



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

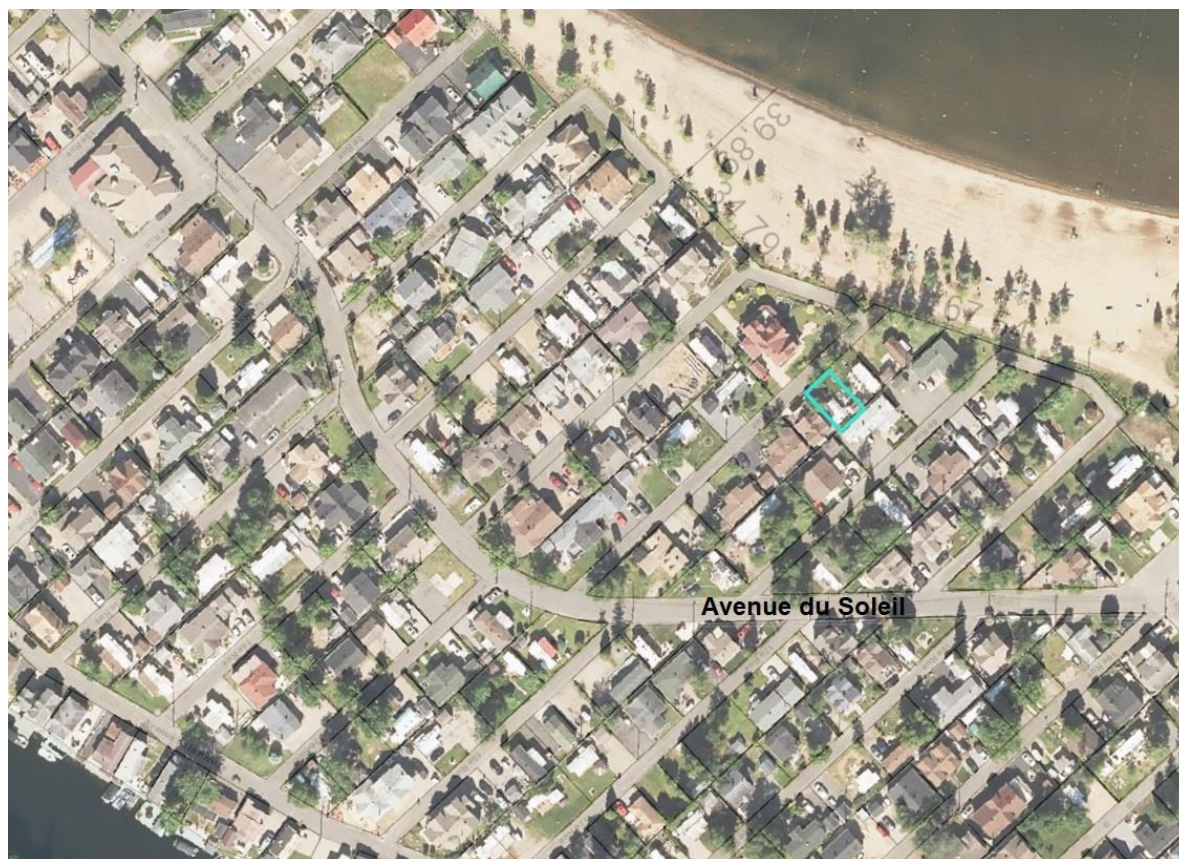
CONSULTATION ÉCRITE

Demande de dérogation mineure – 23, 7^e Rue

Une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 23, 7^e Rue (lot 4 744 530) est soumise à une procédure de consultation écrite **se terminant le 30 janvier à minuit heure de l'Est.**

La demande consiste à régulariser la superficie d'une habitation de 55,66 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie maximale de 52,91 mètres carrés. La demande est soumise à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à compter du 15 janvier 2021.

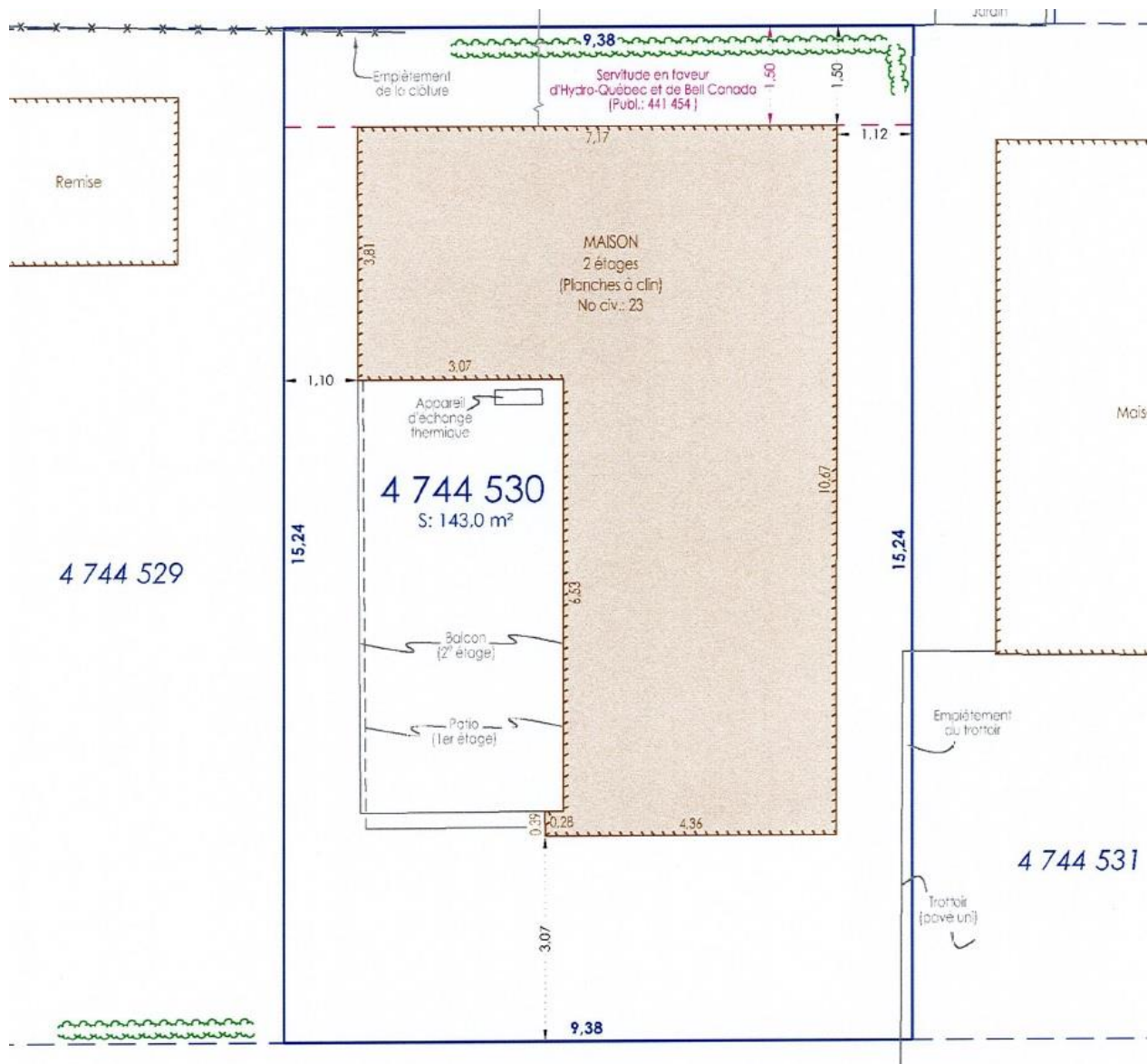
L'emplacement de l'immeuble faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure est encadré en bleu.



L'habitation en question a une superficie de 55,66 mètres carrés, alors que la superficie maximale d'une habitation, pour ce terrain, est de 52,91 mètres carrés, soit 34 % de la superficie du terrain.



L'implantation de l'habitation faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure est conforme.



Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à l'adresse courriel suivante : jsjoly@fossambault.com